

Pétition: Une voix pour les personnes privées de l'usage de la parole

Des milliers de personnes partiellement ou totalement incapables de parler vivent en Suisse. Les difficultés peuvent être déjà présentes chez le très jeune enfant (paralysie cérébrale, polyhandicap, maladie génétique, troubles du spectre autistique ou neurodéveloppementaux, surdité, déficit visuel...) ou survenir au cours de la vie, conséquence d'une maladie ou d'un accident (accident vasculaire cérébral ou traumatismes crâniens sévères, maladies neuro-dégénératives...). La communication alternative et améliorée (CAA) met à disposition de toute personne ayant des difficultés complexes de communication, des solutions pour s'exprimer, comprendre, et se faire comprendre. Malheureusement, selon l'entourage, les personnes concernées ne reçoivent pas le soutien nécessaire ou bien doivent attendre pendant des années un moyen de communication adapté. Pour augmenter la qualité de vie, tout être humain doit être reconnu dans ses capacités, ses démarches de communication et bénéficier d'un accompagnement à la communication qui lui corresponde.



Nous demandons ainsi au conseil fédéral:

- La communication alternative et améliorée (CAA) doit être un élément obligatoire dans la formation des professionnels travaillant avec des personnes en situation de handicap.
- Le conseil fédéral s'occupe au niveau national, que les enfants, adolescents et adultes concernés reçoivent le support nécessaire pour la CAA dans tous les cantons.
- Les autorités cantonales:
 - développent et encouragent des projets avec les prestataires, pour assurer des solutions individuelles en CAA de manière durable. Une attention spéciale doit être portée à la transition de l'école à l'institution pour adultes tout comme au changement entre les différentes institutions.
 - encouragent et assurent la qualité des prestations de la CAA fournies par les prestataires en question.
 - veillent à ce que les besoins individuels en matière de CAA soient pris en compte de manière adéquate dans les instruments cantonaux de recensement des besoins et lors de l'évaluation de la contribution d'assistance. De plus, les autorités cantonales s'assurent que le financement individuel prévoit des moyens suffisants pour la mise en place de la CAA.
- Les premiers concernés, leur entourage et les professionnels:
 - reçoivent du soutien rapide concernant la remise des moyens auxiliaires et des méthodes en CAA.
 - profitent d'un «Case Management». Pour pouvoir créer les capacités nécessaires à la communication, il est impératif de garantir un soutien continu et à long terme, tout comme un approvisionnement efficace en moyen auxiliaires de CAA.

Nom	Prénom	Rue / No.	Code postal/ localité	Signature

Soumettre: Katharina Dellai-Schöbi, Erlenweg 17, 9450 Altstätten online: www.uk-schweiz.ch

La pétition a été lancée par le groupe Geballte Power für UK Schweiz.